

COMMENT PRÉ-RÉSERVER VOS VACANCES ?

OUVERTURE
DES PRÉINSCRIPTIONS
**DES PARUTION
DE LA BROCHURE
(MARDI 1^{ER} MARS)**



DATE LIMITE DE RECEPTION
DES PRÉINSCRIPTIONS
**JUSQU'AU
MARDI 22 MARS 2011**

PRÉINSCRIPTION

QUAND ?

Il serait souhaitable de poster votre bulletin dès la parution de la brochure, par courrier-siège ou courrier ville (les fax ne sont pas acceptés). Ne tardez pas !

COMMENT ?

Merci de nous adresser par courrier :

- La photocopie du bulletin de préinscription (située page 36) ou celui du site internet : comitesg.com.
- La photocopie de votre avis d'imposition 2010 sur les revenus 2009 (ou des 2 avis si vie maritale). **Vous trouverez en page 2 le mode de calcul des subventions.** Pour les agents appartenant à la tranche T5, la photocopie de l'avis n'est pas nécessaire. Sans présentation d'avis d'imposition, (de T1 à T4 inclus) nous appliquerons la subvention minimale.
- La copie du haut de la fiche de paie de **Février 2011.**
- Un chèque d'acompte (à l'ordre du **CE Centraux SG**) de **25% du montant total de votre voyage**, subvention déduite, basé sur le 1^{er} libellé figurant sur le bulletin d'inscription **ou bien une autorisation de prélèvement avec un RIB**, si vous optez pour cette formule (téléphone : 329.67).

COMBIEN DE VOYAGES, DE SÉJOURS OU D'ESCAPADES PEUT-ON FAIRE ?

En cas de demandes trop importantes sur une destination, la priorité est donnée aux personnes n'ayant jamais participé à un de nos séjours, circuits, locations, escapades...

RÉPONSE DU C.E.

Les critères pour accorder les départs sont les suivants : le nombre de séjours déjà effectués sur les 5 dernières années et l'ancienneté à la Société Générale - Services Centraux Parisiens.

La date limite de réception des préinscriptions est fixée au **mardi 22 mars 2011**. Le temps de traitement s'élève à environ une semaine. Les lettres (d'accord ou de refus) sont adressées aux intéressés par courrier interne au plus tard le **vendredi 1^{er} avril 2011**.

Aucune préinscription ne sera étudiée si le salarié n'est pas à jour de ses règlements vis-à-vis du CE.

PAIEMENT DES VACANCES

⇒ **Par chèque :**

Le chèque d'**acompte de 25 %** joint à votre préinscription, sera encaissé dans les jours suivant la notification de votre acceptation.

Le solde devra être versé un mois avant le départ, à l'initiative du salarié, sans attendre les relances du C.E. des Centraux.

Si dans votre préinscription, vous optez pour un paiement échelonné, **merci de nous adresser les chèques de règlement dès l'acceptation** : ils seront encaissés à la fin de chacun des deux mois précédant la date de votre départ. Ils devront être établis **à l'ordre du C.E. Centraux SG**, en précisant au dos la destination et la date du voyage ou du séjour.

ANNULATION

⇒ **Par avis de prélèvement :**

La lettre d'accord précisera :

- La date de prélèvement de l'**acompte de 25 %**,
- La date (ou les dates en cas de paiement échelonné) de prélèvement du solde.

Toutefois, le CE peut avoir du retard dans les dépôts des chèques ou les prélèvements. Comme l'ensemble des services de la SG, le CE est en flux tendu de personnel. Merci de votre compréhension.

RECOMMANDATIONS

Avant de vous inscrire, **MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT** les conditions générales et en particulier les conditions d'annulation (page ci-contre).

En cas d'annulation sans motif grave (hospitalisation, certaines maladies, etc.) le Comité d'Établissement ne peut faire intervenir son assurance. Le salarié s'exposerait à supporter des frais de dossier, tout ou partie du prix exigé par les prestataires.

Le Comité d'Établissement appliquera les conditions générales qui se trouvent en page 31.

Si votre préinscription n'est pas retenue :

- votre chèque sera détruit, sauf avis contraire de votre part, au plus tôt le **vendredi 15 avril 2011**,
- aucun prélèvement ne sera effectué sur votre compte.

Merci d'adresser votre bulletin de préinscription à :

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
C.E. DES SERVICES CENTRAUX PARISIENS
"ACTIVITÉS VACANCES"
Tour SG Alicante
75886 PARIS CEDEX 18**

Pour tous renseignements complémentaires : C.E. Centraux 01 42 13 29 67 ou 329.67

Cette brochure est éditée à 6000 exemplaires et diffusée le même jour pour l'ensemble des Services Centraux Parisiens.